

10, Rue de la Cure, 75016 Paris

Service de l'Equipement de Saint Malo
Monsieur LOUTREL
Chef de Section principale des TPE
1 rue de la Crosse
35800 SAINT MALO

PARIS, le 18 novembre 1980

OBJET : Servitude de passage des piétons

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'aimable accueil que vous m'avez réservé vendredi dernier.

Je me suis mis d'accord avec Monsieur SEVIN le lendemain sur le principe d'une emprise de servitude à l'extrémité Sud-Ouest de ma propriété.

Je vous saurai gré, le moment venu, de m'adresser le tracé proposé selon un plan de géomètre.
Vous voudrez bien me préciser également la nature des travaux que vous envisagez au pourtour de ma propriété au titre de l'aménagement du passage pour piétons.

Il me serait également agréable de savoir à quel moment ces travaux pourraient être réalisés inclus ceux de réparations du chemin de ronde dans les deux endroits où il est détérioré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

André LOYER



BEM. le 21/11/80		
	Attri.	Inf.
M.L.		
Adj.	X	
Secrét.		
R.B.		
P.L.		
A.O.		
Y.P.		
R.L.		
P.D.		
Réponse le		

